

M. Jean CASTEX, Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Objet : Nouvelle circulaire relative à l'enseignement des langues régionales

Monsieur le Premier Ministre

Nous avons tenu le 7 octobre dernier, une première réunion en visioconférence avec M. David Bauduin, conseiller en charge des Affaires pédagogiques au Ministère de l'Éducation nationale.

Nous avons retenu de cet entretien que le dialogue semble pouvoir être renoué entre nos associations de défense et promotions de l'enseignement des langues régionales à l'école publique et le Ministère. Mais les résultats et les perspectives ne sont pas à la hauteur de nos attentes, ni surtout à la hauteur du défi et de l'urgence devant lesquels se trouvent nos langues de France.

Nous savons qu'une circulaire est en préparation, circulaire qui traitera du cadre réglementaire de l'enseignement des langues régionales, de leur enseignement optionnel, du bilinguisme et de l'immersion. Ce texte viendrait donc se substituer à la circulaire de 2017 en vigueur, circulaire que la FLAREP avait proposée et travaillée conjointement avec le conseiller en charge des langues régionales et les services du Ministère de l'Éducation nationale.

Devant l'importance de ce qui constituera le nouveau cadre réglementaire de l'enseignement des langues régionales, il est indispensable que nous puissions travailler de concert avec le Ministère sur le projet de texte. Nous adressons dans ce sens une demande au Ministère de l'Éducation nationale et souhaitons que vous appuyiez notre volonté de participer activement à l'élaboration des nouveaux outils qui doivent permettre de passer à une autre étape de l'enseignement de et en langues régionales.

Comptant sur votre engagement en faveur de l'enseignement des langues régionales, en particulier à l'école publique que défend précisément notre Fédération, nous attendons que le Ministère de l'Éducation nationale nous communique au plus tôt le projet de circulaire afin que nous échangions sur les dispositions qu'il contient.

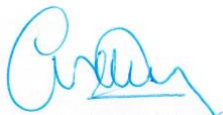
La FLAREP, M. le Premier Ministre, qui œuvre depuis 35 ans à la promotion de l'enseignement de et en langues régionales, a acquis expérience et expertise sur la question, et compte parmi ses membres plusieurs personnes parmi les plus qualifiées pour travailler sur le sujet.

Tout l'enjeu des années à venir repose sur la possibilité qu'offre l'enseignement public aux enfants de la République en matière d'égalité des chances, d'ouverture culturelle et de formation à la citoyenneté. Aujourd'hui, 75 % des enfants qui apprennent une langue régionale le font grâce au Service Public d'Éducation. Si la réelle volonté du gouvernement est de développer et d'encadrer l'enseignement des langues régionales, nous estimons que la circulaire à venir ne peut se permettre d'occulter nos revendications en matière d'enseignement public des langues régionales.

LA FLAREP souhaite que la définition du nouveau cadre réglementaire soit l'occasion d'une avancée claire et inéquivoque dans l'organisation de l'enseignement de et en langues régionales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre profonde considération.

M. Thierry DELOBEL,
Président FLAREP
Président IKAS-BI



M. Alà BAYLAC-FERRER,
Secrétaire Général FLAREP
Président APLEC

